

CRITERES OBLIGATOIRES	NB DE POINTS
DALO	1000
Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	1000
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou ses abords	1000
1er quartile des demandeurs	350
Personne(s) en situation de handicap	300
A vécu une période de chômage de longue durée	300
Appartement de coordination thérapeutique	300
Logement indigne	350
Personnes menacées d'expulsion sans relogement	300
Logement non décent avec au moins un mineur	300
Sur occupation avec au moins un mineur	300
Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	350
Personnes hébergées par des tiers	300
Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	350
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	300
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains et de proxénétisme	300

CRITERES FACULTATIFS	NB DE POINT
Ancienneté de la demande	< 12 mois : 0 12-24 mois : 25 24-36 mois : 50 > 36 mois : 100
Travaille dans l'EPCI	100
Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	100
Taux d'effort > à 40%	75
Parents en divorce ou séparation	75
Jeunes de moins de 30 ans	50
Habite l'EPCI	50
CRITERES POUR LES MUTATIONS (en + des critères obligatoires et facultatifs)	NB DE POINT
Sous occupation	300